

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/01/2022
Reçu en préfecture le 20/01/2022
Affiché le
ID : 030-213001050-20220115-DEL002-DE



L'an deux mil vingt deux et le quinze janvier à dix heures,
Le conseil municipal de la commune de DOUBRIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 10 janvier 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice	11
Présents	8
Procurations	2
Votants	10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, SANCH Chantal,
JOSSINET Gaëlle, Mrs SAUVAIRE Marc, ESCANDE Renaud, PONCELET
Jean-Marie, BALSAN Laurent.

Absents : ALBE Jean-Luc, THION Jean-Claude, RAGUES Christian

Procurations : THION Jean-Claude pour LEBEAU Irène, ALBE Jean-Luc pour
ESCANDE Renaud

Vote :

Pour : 10

Abstention :

Contre :

INDEMNITES DE RETARD TRAVAUX PLACE DES 3 ERMITES

Mme le maire expose,

L'ordre de service de démarrage des travaux de la Place des 3 Ermites a été signé le 12/04/2021, ce qui donne une fin programmée le 05/07/2021.

À cette date, l'entreprise SEVIGNE avait terminé les travaux qu'elle devait exécuter mais il restait des travaux à réaliser par des sous-traitant.

Ces travaux (mise en place de potelets pour fermer la circulation sur la place et mise en place de garde-corps sur le mur au fond de la place) ont été achevés en décembre 2021, soit avec 5 mois de retard.

Compte tenu du contexte de pandémie COVID qui ralentit l'activité des entreprises et pose des problèmes d'approvisionnement et du fait que l'entreprise a réalisé la pose d'une rampe le long des escaliers de la place qui n'a pas été comptabilisé, Mme le maire propose de ne pas appliquer d'indemnités de retard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de ne pas appliquer d'indemnités de retard sur le marché de la Place des 3 Ermites.
- charge Mme le maire de signer tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en Mairie, le 15 janvier 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

